

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

<b>DELIBERATION N°CP2022- 11/9/30 DOSSIER N°5465</b>	<b>AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN SANTE "DITES ...23!"</b>
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marie-Thérèse VIALLE, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-Christine BUNLON à Laurent DAULNY  
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER  
Patrice MORANCAIS à Laurence CHEVREUX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU  
Armelle MARTIN à Marie-France GALBRUN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN SANTE  
"DITES ...23!"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2022-11/9/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- d'octroyer les aides ci-dessous sollicitées par les futurs professionnels de santé :

BÉNÉFICIAIRE	TYPE D'AIDE	AIDE MAXIMALE ACCORDÉE
M. S.	ÉTUDES DE MÉDECINE Aide aux stages Étudiante	500€/mois (Stages de Novembre 2022 à Avril 2023) Soit 1000€ sur l'exercice 2022 et 2000€ sur l'exercice 2023.
M. P.	ÉTUDES D'ORTHOPHONIE Aide aux stages Étudiante	500€/mois (Stages d'Octobre 2022 à Décembre 2022) Soit 1500€ sur l'exercice 2022.
F. F.	ÉTUDES DE MÉDECINE Aide aux stages Étudiant	500€/mois (Stages de Novembre 2022 à Avril 2023) Soit 1000€ sur l'exercice 2022 et 2000€ sur l'exercice 2023.

- d'autoriser la Présidente à signer les conventions ci-annexées ;

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental « Plan Santé » chapitre 934.8-article 658.88.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**